Bénéficier des échanges de produits de la mer : faire payer des droits d’accès versus exporter soi-même

7 septembre 2017

Une étude publiée en août dernier par les universités de Colombie-Britannique et de Tasmanie permet de retracer les captures (période 1950-2010) et les flux d’échanges (1970-2010) de produits de la mer, par pays d’origine et de destination. Les résultats sur les échanges, obtenus en appariant les données FAO stat avec celles de la base UN Comtrade, sont particulièrement intéressants. En effet, la connaissance fine du commerce de ces produits constitue un enjeu important, notamment dans le cadre des négociations à l’OMC sur les subventions dans le secteur de la pêche.

Les auteurs font ressortir un accroissement significatif et une réallocation géographique des flux commerciaux de produits de la mer. Représentant seulement 9 millions de tonnes en 1970, ils atteignent 33 millions en 2010. Au début de la période, l’Europe réalisait l’essentiel des importations, principalement en provenance d’Afrique, d’Amérique du Sud et du Nord. En 2010, l’Asie est devenue le premier importateur, avec l’Amérique du Sud comme principal partenaire commercial, et a augmenté ses exportations à destination de l’Afrique, de l’Amérique du Nord et de l’Europe. Cette dernière continue d’importer depuis l’Asie et l’Amérique du Sud, et a réduit ses importations en provenance d’Afrique.

L’étude considère que la signature, en 1982, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer du secteur de la pêche explique, pour partie, l’accroissement des échanges. Cette convention attribue à chaque pays côtier une zone de pêche réservée (dite « zone économique exclusive » – ZEE) de 200 milles, accessible aux autres États après paiement de droits d’accès. En analysant les zones de captures, les auteurs montrent que, excepté pour l’Asie, la plupart des pays ont depuis réduit leur pêche dans les ZEE et augmenté leurs importations. Selon eux, cette réduction représente, pour les pays en développement, une opportunité pour s’insérer dans le commerce international, en exploitant leurs ressources et en exportant, plutôt qu’en accordant des droits d’accès à d’autres pays. En effet, dans les années 1970, la surpêche dans les pays développés avait conduit ces derniers à accroître leurs captures dans les ZEE des pays en développement qui bénéficiaient de ressources halieutiques plus importantes.

Evolution des échanges internationaux dans le secteur de la pêche par région, entre 1970 (d) et 2010 (e) : régions importatrices représentées par la bande extérieure, régions productrices et exportatrices dans l’intérieur du cercle ; total des échanges indiqué au centre

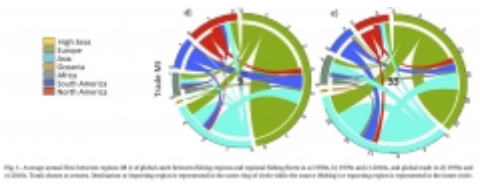

Source : Marine Policy

Enfin, l’article montre que plus un pays est pauvre, plus la valeur de ses exportations de produits de la mer est forte comparée aux importations, et vice

versa. Cela suggère que la hausse des exportations de la part des pays en développement devrait contribuer à leur objectif de réduction de la pauvreté.

Raphaël Beaujeu, Centre d’études et de prospective

Source : *Marine Policy*